

Chers amis pêcheuses et pêcheurs,

Pour anticiper la mise en œuvre obligatoire d'un plan de gestion piscicole (PGP) par les AAPPMA prévu par le code de l'environnement et qui sera validé par la Fédé 16 et la préfecture de la Charente, le CA de "La Truite saumonée" a dressé, à partir des données et observations disponibles, un constat sur l'état de la Touvre, cours d'eau à vocation salmonicole. Il a axé ses investigations sur les 3 critères privilégiés par l'administration pour évaluer l'état d'un cours d'eau : qualité des zones de reproduction, des zones de nourrissage et des zones de repos.

Entre les sources à Touvre et le pont de la route de Paris (D910) à Gond-Pontouvre le constat est le suivant :

1. Zones de reproduction :

La granulométrie des éléments constitutifs du fond permet la construction aisée de nids par les truites.

La température idéale de l'eau pour la reproduction des truites est comprise entre 9° et 10°. La Fédération 16 a réalisé en 2020 une étude qui montre qu'au moment du frai dans la Touvre, la température est constante et comprise entre 11° et 12°. Elle peut être considérée comme bonne pour l'oxygénation des œufs.

La vitesse du courant d'eau empêche le dépôt de sédiments fins et évite l'asphyxie des œufs.

Dans son rapport rédigé en février 2018 consécutivement à une pêche électrique réalisée en 2017 (derniers chiffres disponibles), la Fédé 16 établit une moyenne de **1 725 truites à l'hectare** (environ 2 truites pour 10 m²) dans cette rivière ce qui en fait un cours d'eau exceptionnel.

2. Zones de nourrissage :

La grande quantité d'herbiers, la qualité de l'eau (données des stations de mesure de la qualité de la Touvre - site SIE Adour-Garonne) et sa température constante permettent une production continue et importante d'invertébrés, base de la nourriture des farios indigènes surnommées "grassettes" en raison de leur morphologie.

3. Zones de repos :

Les nombreux herbiers, les innombrables caches naturelles et artificielles (digues, essacs, murets) permettent aux truites de trouver facilement des postes où elles peuvent se dissimuler.

Fort de ce constat le CA de "La Truite saumonée" a décidé, au cours de sa réunion du 29/12/2020, de mettre progressivement en œuvre une gestion patrimoniale sur la zone située entre les sources et le pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre.

Cette gestion patrimoniale aura pour objet la mise en œuvre d'aménagements destinés à préserver/améliorer le milieu et donc l'état de la population piscicole en augmentant les zones de reproduction et d'optimiser les conditions de nourrissage et de repos. **Il convient de noter que l'empoissonnement comme le pratique "La Truite saumonée" est interdit dans le cadre fixé par la FNPF d'une gestion patrimoniale pour éviter la concurrence entre truites arcs-en-ciel et farios et les risques sanitaires. Le CA entend simultanément agir administrativement voire ester contre les agents responsables de la surproduction de matières en suspension tant biologiques qu'industriels ou liés à l'habitat riverain vraisemblablement à l'origine de ces épisodes récurrents de saprolégniose qui déciment les farios dans la Touvre.**

Dès la saison 2021 la Touvre sera divisée en contextes de gestion :

1. **La gestion patrimoniale sera instaurée dans le secteur entre les sources et l'établissement "Naval Group" à Ruelle-sur-Touvre** où les nids sont les plus nombreux et la reproduction plus abondante. **Il n'y aura plus de déversements de truites arcs-en-ciel sur ce linéaire**, en revanche l'AAPPMA y poursuivra ses travaux d'aménagement : réaménagement/création de frayères, reconstruction des dispositifs existants favorisant l'écoulement de l'eau (type essacs) et permettant le désenvasement.

2. **La zone entre l'aval de "Naval Group" et le pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre** possède en grande partie les conditions nécessaires à une gestion patrimoniale mais réclame d'avantage d'aménagements. **Cette zone sera traitée dans les années à venir. Un lâcher de 300 kg de truites arcs-en-ciel stériles y sera réalisé en 2021 (correspondant à 900 poissons de 30 cm) dans les zones accessibles de ce linéaire** qui permettra aux pêcheurs de capturer du poisson entre mars et avril. Cette quantité de poissons correspond à celle déversée les années précédentes.
3. **Le secteur situé entre le pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre et la mairie de Gond-Pontouvre** en raison de sa spécificité sera **consacré à un parcours surdensitaire** comme il l'était déjà en 2020 mais qui sera étendu en aval jusqu'aux îles de la mairie du Gond-Pontouvre pour le rendre plus accessible aux pêcheurs du bord qui ne pêchent ni en wading ni en barque. Cette zone sera également plus propice aux actions d'initiation halieutique que compte mener l'AAPPMA. **Des déversements de truites arcs-en-ciel stériles y seront réalisés mensuellement** comme en 2020.
4. **La zone située en aval de la mairie de Gond-Pontouvre fera l'objet d'un traitement ultérieur en raison de sa typicité.**

Le CA considère que ses dispositions ciblées sur les origines des dysfonctionnements dont souffre la Touvre amélioreront progressivement le biotope et donc l'état des "grassettes", espèce bioindicatrice de la rivière. Cependant il a bien conscience que **cela ne suffira pas sans l'implication active des pêcheurs** qu'il remercie de se convertir à la pratique d'une pêche plus responsable qui amplifiera les efforts de l'AAPPMA, **ce qui ne signifie pas l'interdiction des prélèvements de poissons. Le CA remercie également les riverains de l'aide qu'ils lui apporteront** car sans eux, la mise en œuvre de ces dispositifs se complexifierait.

Halieutiquement vôtre,

Alain SARTORI

Président de "La Truite saumonée"